Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague tenue le jeudi 17 juillet 2025 à 19 h 30 à la salle du conseil située au 3e étage du 140, rue Principale à Saint-Louis-de-Gonzague.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Mathieu Gagné, Paul Lavallière, Jean-François Poirier sous la présidence de la mairesse suppléante, madame Mélanie Genesse, formant quorum.

Sont absents à cette séance, monsieur le maire, Yves Daoust ainsi que Julie Baillargeon, conseillère et Christian Brault, conseiller.

Est également présente madame Dany Michaud, directrice générale et greffière-trésorière.

Les avis de convocation de la présente séance ont été dûment signifiés conformément à la Loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la mairesse suppléante déclare la session ouverte.

25-07-107 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 17 juillet 2025.

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

Que le conseil de la municipalité (paroisse) de Saint-Louis-de-Gonzague adopte l'ordre du jour tel que préparé, à savoir :

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation et suivi du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025
4. Période de questions / intervenants
5. Urbanisme / Environnement
    - 5.1 Demande de dérogation mineure N° 25-01 – Propriété située au 231, rue Sainte-Marie, Saint-Louis-de-Gonzague, correspondant aux lots 5 124 594, 6 154 653 et 6 154 654 du cadastre rénové du Québec
    - 5.2 Règlement numéro 25-181 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague – Avis de motion et dépôt du projet de règlement
6. Administration générale / Finances / Greffe
    - 6.1 Comptes à payer
    - 6.2 Affectation spéciale – Revenus quartier du Canal
    - 6.3 Programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables – Prolongation de la durée
    - 6.4 Camp de jour / Accompagnateur – Autorisation d'embauche
7. Loisirs et vie communautaire
8. Travaux publics / Voirie
9. Sécurité incendie / Sécurité publique et civile
    - 9.1 Gestionnaire de formation – Octroi de contrat
10. Varia
11. Levée de la séance

ADOPTÉ

25-07-108 **APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 12 JUIN 2025**

ATTENDU qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 12 juin 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 juin 2025, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

ADOPTÉ

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n'est adressée aux membres du conseil.

URBANISME / ENVIRONNEMENT

25-07-109 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 25-01 – PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 231, RUE SAINTE-MARIE, SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE, CORRESPONDANT AUX LOTS 5 124 594, 6 154 653 ET 6 154 654 DU CADASTRE RÉNOVÉ DU QUÉBEC**

ATTENDU que la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague a adopté le 26 août 2021 le règlement numéro 21-155 portant sur les dérogations mineures;

ATTENDU que le requérant a déposé une demande de dérogation mineure visant à permettre la création de deux lots riverains à la rivière Saint-Louis possédant des profondeurs moyennes respectives de 57,26 mètres et de 51,89 mètres;

ATTENDU que l'article 4.7 du règlement de lotissement n° 16-126 prescrit que la profondeur moyenne minimale pour un lot riverain d'un cours d'eau doit être de 60 mètres;

ATTENDU que l'article 4.12 du règlement de lotissement n° 16-126 autorise, lorsque la forme de lotissement l'exige, la diminution d'une proportion ne dépassant pas 15 % des dimensions des lots de forme irrégulière pourvu que la superficie du lot soit conforme à la norme minimale de superficie prévue;

ATTENDU le projet de lotissement soumis à l'approbation municipale respecte la norme minimale de superficie prévue à l'article 4.7 du règlement de lotissement n° 16-126;

ATTENDU que l'acceptation de la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance des propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;

ATTENDU que la demande de dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU que la demande de dérogation a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la séance du 28 mai 2025 et que les membres ont recommandé à la majorité l'acceptation de la demande;

En conséquence,

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier

Et unanimement résolu

D'accepter la demande de dérogation mineure (DDM) no 25-01 visant à permettre la création des futurs lots 6 685 167 et 6 685 168 du cadastre du Québec conformément au plan projet de lotissement préparé par M. Nicolas Archambault, dossier 25-16-711:

- lot 6 685 167 possédant une profondeur moyenne de 57,26 m;
- lot 6 685 168 possédant une profondeur moyenne de 51,89 m.

ADOPTÉ

25-07-110 RÈGLEMENT NUMÉRO 25-181 SUR L'EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION SUR UN IMMEUBLE DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS-DE-GONZAGUE – AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est, par la présente, donné par M. Paul Lavallière qu'à une prochaine séance du conseil, il sera présenté pour adoption le règlement numéro 25-181 sur l'exercice du droit de préemption sur un immeuble du territoire de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague.

Est également déposé, le projet de règlement numéro 25-181.

ADOPTÉ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE / FINANCES / GREFFE

25-07-111 COMPTES À PAYER

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

Que la liste des comptes annexée aux présentes et totalisant un montant de 196 181.94$, soit approuvée.

ADOPTÉ

25-07-112 AFFECTATION SPÉCIALE – REVENUS QUARTIER DU CANAL

Il est proposé par M. Paul Lavallière
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'affecter les revenus 2024 du « Quartier du Canal » à l'excédent affecté quartier du Canal.

ADOPTÉ

25-07-113 PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES – PROLONGATION DE LA DURÉE

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 13 juillet 2017, du Règlement numéro 17-130 décrétant un programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 8 dudit règlement, toute prolongation de la durée du programme doit être confirmée par voie de résolution du conseil;

ATTENDU que la résolution numéro 22-07-138 a permis de prolonger le programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables jusqu'au 31 juillet 2025;

ATTENDU que la Municipalité souhaite prolonger de trois autres années la durée de cette offre de subvention;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné

Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

De prolonger jusqu'au 31 juillet 2028 la durée du programme d'aide financière pour l'achat de couches lavables.

ADOPTÉ

25-07-114 **CAMP DE JOUR / ACCOMPAGNATEUR – AUTORISATION D'EMBAUCHE**

ATTENDU la nécessité de procéder à l'embauche d'un accompagnateur pour assurer l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers dans les activités régulières du camp de jour;

ATTENDU que la Municipalité n'a pas obtenu la subvention *Emplois d'été Canada*;

ATTENDU que la dépense relative à cette embauche ne figure pas au budget 2025;

ATTENDU que la candidature de M. William Pineault a été retenue pour ce poste;

En conséquence,

Il est proposé par M. Jean-François Poirier
Appuyé par M. Mathieu Gagné
Et unanimement résolu

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à procéder à l'embauche d'un accompagnateur pour assurer l'intégration d'enfants ayant des besoins particuliers dans les activités régulières du camp de jour 2025.

De financer cette dépense à même le surplus libre.

ADOPTÉ

LOISIRS / CULTURE / VIE COMMUNAUTAIRE

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

TRAVAUX PUBLICS / VOIRIE

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

SÉCURITÉ INCENDIE / SÉCURITÉ PUBLIQUE ET CIVILE

25-07-115 **GESTIONNAIRE DE FORMATION – OCTROI DE CONTRAT**

ATTENDU que la Municipalité doit trouver un nouveau gestionnaire de formation pour son service de sécurité incendie;

ATTENDU que plusieurs municipalités de la MRC de Beauharnois-Salaberry ainsi que de la MRC du Haut-Saint-Laurent ont signifié leur intérêt à procéder à une demande d'offre de services groupée;

ATTENDU l'offre de services reçue par le Service aux entreprises régionalisé, Centre-du-Québec pour 2025-2026;

ATTENDU que cette offre de services vise à bénéficier d'un accompagnement professionnel pour la coordination, la planification et le suivi des formations destinées aux pompiers, en conformité avec les exigences réglementaires et les besoins opérationnels des services de sécurité incendie municipaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Jean-François Poirier
Et unanimement résolu

D'octroyer le contrat de gestionnaire de formation en sécurité incendie pour 2025-2026 au Service aux entreprises régionalisé, Centre-du-Québec, selon l'offre déposée.

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Louis-de-Gonzague, tout document lié à cet octroi de contrat, le cas échéant.

De transmettre les résolutions reçues par les autres municipalités participantes.

ADOPTÉ

VARIA

Aucun sujet n'a été traité sous ce point.

25-07-116 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Mathieu Gagné
Appuyé par M. Paul Lavallière
Et unanimement résolu

Qu'ayant épuisé l'ordre du jour, de lever la séance à 19 h 11.

ADOPTÉ

Mélanie Genesse Mairesse suppléante	Dany Michaud Directrice générale et Greffière-trésorière